

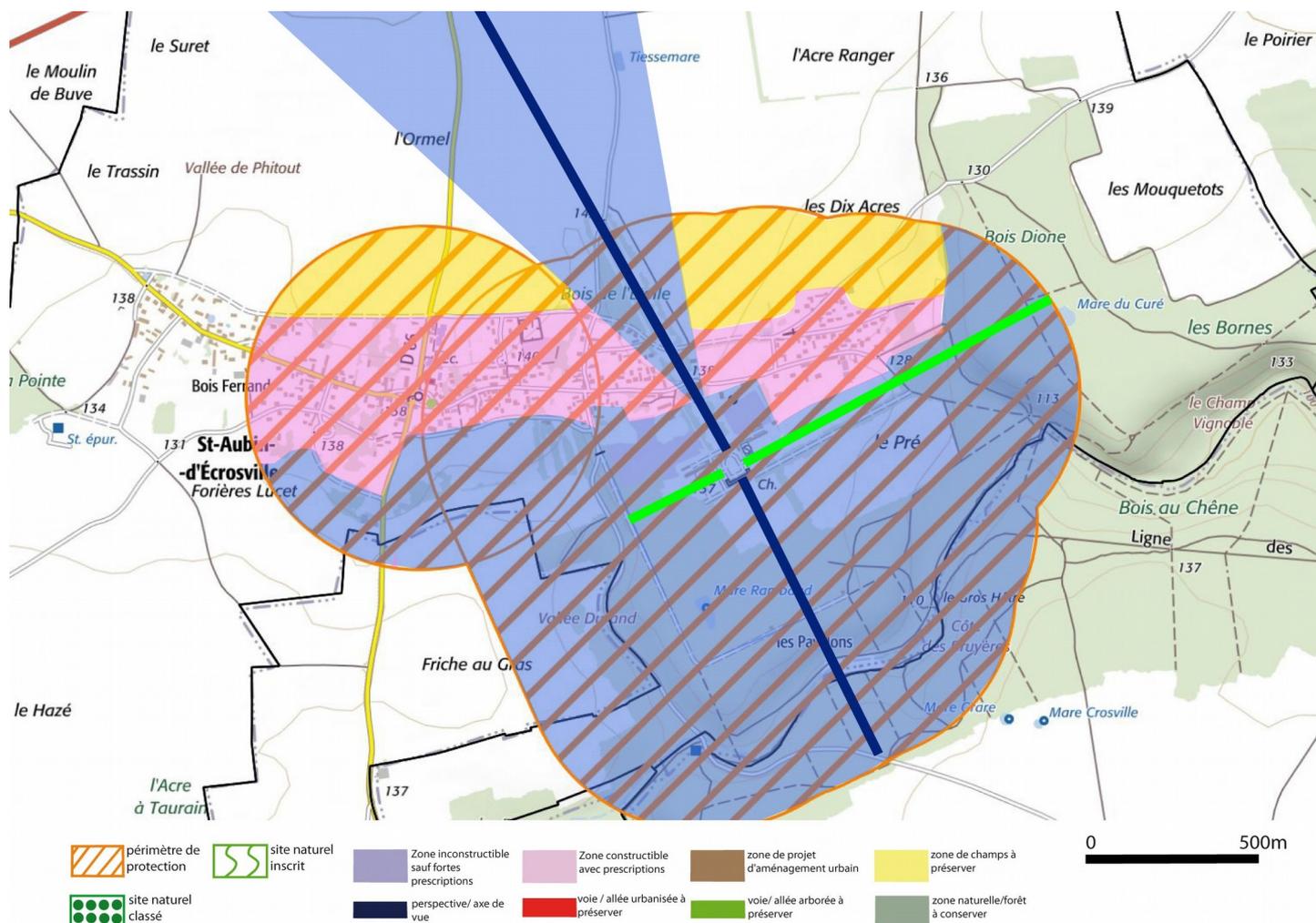
Saint Aubin d'Ecrosville > Château

Les abords rejoignent ceux du clocher de l'église de Saint Aubin, également monument historique.

Le château, les communs et les jardins ont été classés au titre des monuments historiques le 20 octobre 2004. La protection concerne aussi l'intérieur du château qui est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 14 décembre 2001.

Le château a été construit vers 1640 par l'une des plus grandes familles normandes, les Leroux. Inspiré par le classicisme français de l'époque, le château se compose d'un grand corps de logis central, flanqué d'ailes symétriques plus basses qui s'achèvent par un pavillon d'about à chaque extrémité. La façade est rythmée par les chaînes harpées de pierres et le calepinage losangé des briques. Vers 1860, des transformations importantes ont été réalisées dans la cour d'honneur et de grandes écuries sont construites par l'architecte Destailleurs, tandis que le parc est transformé. Depuis 1950, les propriétaires s'attachent à reconstituer le parc tel qu'il était au début du XVIII^e siècle, tout en créant des jardins pour y présenter des sculptures provenant d'Hyères.

Le château cadre des vues lointaines sur le paysage de plaines qui l'environne. Ces cônes de vue sont mis en valeur par les alignements d'arbres du domaine et méritent d'être préservés, surtout au Nord-Ouest. Cette qualité paysagère du site implique des prescriptions particulières sur les axes sensibles concernant les constructions et tout projet d'aménagement de haute taille.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Les écuries du château



Le parc



La façade sud du château



La façade nord du château



Le colombier



L'allée principale menant au château

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir autres fiches.



Photographies des édifices aux abords



L'église